

Crédit de Fr. 110'000.- pour l'amélioration de l'aménagement des Jardins du Château

En 2010, une première demande de crédit pour le réaménagement des Jardins du Château avait été présentée au Conseil de Ville, suite notamment à plusieurs avis négatifs des utilisateurs et le dépôt en 2009 d'une question écrite (n° 2.08/09 - "Château et Jardin du Château", groupe CS•POP•Verts) et d'un postulat (n° 4.01/09 - "Pour des jardins du Château plus accueillants", groupe socialiste), mettant en évidence la faible attractivité de ce site et demandant au Conseil communal de prendre des mesures d'amélioration. Le Conseil de Ville n'avait alors pas souhaité entrer en matière sur cette demande de crédit, du fait qu'elle ne tenait pas suffisamment compte de la problématique des jeux mis à disposition dans ces jardins ; cette question a été traitée depuis lors dans le cadre de l'élaboration du plan directeur des places de jeux et sera réglée par l'intermédiaire du crédit-cadre y relatif, simultanément à la réalisation des travaux d'amélioration et d'aménagement des Jardins du Château, sur lesquels porte la présente demande de crédit.

1. INTENTION DES CONCEPTEURS, FONCTION ET EVALUATION DES JARDINS

Les Jardins du Château ont été réaménagés en 2003 pour un montant approchant Fr. 600'000.-. Une étude détaillée a été réalisée par un architecte-paysagiste afin de définir l'historique de ces jardins, leur évolution au fil des siècles, leur état de conservation avant les travaux, leur valeur de protection et le projet de réaménagement. Ce dernier reposait sur deux axes principaux :

- récréation de la configuration baroque voulue lors de la construction du Château, au milieu du 18^e siècle, avec une division géométrique en huit carrés autour d'un bassin central ;
- adaptation de cette configuration en fonction de l'utilisation prioritaire de ces jardins, soit un espace de récréation pour les élèves du Château ; c'est dans ce sens que quatre carrés ont été traités en béton afin de permettre aux élèves de s'ébattre et de pouvoir jouer en toutes conditions météorologiques, ainsi que de créer des jeux de type "marelle", par exemple.

La fonction prioritaire des Jardins du Château est donc une surface de récréation pour les élèves de l'école, ainsi que, depuis peu et provisoirement, un espace extérieur pour les enfants confiés à la Maison de l'Enfance dans le bâtiment de l'Orangerie. Les jardins doivent également servir d'espace de détente et de jeux pour les citoyens delémontains. L'attrait touristique est certain et peut encore être renforcé. Enfin, le Conseil communal est ouvert à d'autres usages, pour une utilisation culturelle par exemple, à l'image du spectacle "Révolte aux jardins" qui a été joué sur ce site durant l'été dernier. Il est donc fondamental que le projet de réaménagement partiel prenne en compte et tente de satisfaire au mieux les besoins de tous les utilisateurs potentiels.

Les principes des concepteurs restent cependant encore aujourd'hui pertinents et doivent être maintenus. L'évolution depuis la fin des travaux est toutefois sujette à discussion, notamment pour les raisons suivantes :

- le gazon fleuri des quatre carrés centraux, destiné à une gestion extensive, présente un aspect plus sauvage et moins propre que le gazon traditionnel ; il n'est pas adapté à l'utilisation polyvalente des lieux ;
- les interstices des dalles en béton devaient être remplis par des petites plantes qui permettraient de quelque peu égayer ces quatre carrés ; ces plantes peinent cependant à faire leur place et sont étouffées par la mauvaise herbe et par les usagers de la place ;
- les tilleuls de l'allée d'arbres au sud croissent très lentement, ne parviennent pas à créer l'équilibre avec l'aspect peut-être moins convivial des dalles en béton et n'offrent pas encore l'ombre escomptée ; il en est de même pour la couverture végétalisée de la pergola, qui ne permet pas non plus aux utilisateurs de se mettre quelques minutes à l'abri lors d'une averse de pluie, ce besoin ayant en particulier été exprimé par la Direction des écoles ;
- les jets des bassins sont alimentés par une pompe qui pose des problèmes techniques, d'où des dysfonctionnements fréquents ;
- en soirée, les jardins sont "squattés" par des gens peu respectueux qui vandalisent la végétation et le mobilier urbain et qui épandent des déchets de tous ordres.

2. DESCRIPTION DU PROJET DE REAMENAGEMENT PARTIEL

Afin de répondre aux constats et objectifs ci-dessus et compte tenu du caractère très sensible du site et du sujet, la planification du projet a été établie par le Service UETP avec les appuis de l'architecte qui avait suivi la rénovation globale du Château et d'un architecte-paysagiste. Suite à l'échec de la première requête auprès du Conseil de Ville, un groupe de travail réunissant des représentants des différents utilisateurs, dans le cadre d'une démarche participative, a mené une réflexion dont il a été tenu compte.

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 11 novembre 2013 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'urbanisme et de l'environnement, de la Commission des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le crédit de Fr. 110'000.- pour l'amélioration de l'aménagement des Jardins du Château est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Anne Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 novembre 2013